

Herbier numérique en Pays de la Loire et Poitou-Charentes

2012 à 2015



Réalisé dans le cadre des journées « Flore en zones humides » en Pays de la Loire et Poitou-Charentes, avec les partenariats suivants :



Ce document doit être cité comme suit :

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES, 2015. Herbar numérique. Flore en zones humides.
Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Régional de Poitou-Charentes, 138 pages.

Il peut être téléchargé sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.forum-zones-humides.org>

Crédits photographiques : ©FMA (sauf mention contraire).

Rédacteurs

Audrey DURIEZ, Léna RABIN et Louison MAUILLON Forum des Marais Atlantiques

Relecteurs

Fabien BLANCHET et Léna RABIN Forum des Marais Atlantiques

Pascal LACROIX et Guillaume THOMASSIN Conservatoire Botanique National de Brest – Antenne de Nantes

David SUAREZ et Monique BRUN Charente Nature

Éliane DÉAT et Anne RICHARD Association à Fleur de marée



Cet herbier numérique ne constitue en aucun cas un outil de détermination des espèces végétales mentionnées. Les planches présentées ici viennent en appui d'une identification réalisée avec une flore comportant une clé de détermination.

Afin de déterminer les plantes dans de bonnes conditions sur le terrain, il est recommandé de disposer d'une loupe (a minima 10x) et d'une flore possédant une clé de détermination. Les flores régionales sont adaptées au contexte local sans toutefois comporter l'ensemble des espèces présentes dans les deux régions, le cas échéant, il faudra se reporter sur une flore nationale ou de régions voisines, dont voici quelques exemples :

- BÉDÉ B. (2011). Flore de Dordogne. Clé des genres et espèces des plantes vasculaires. Société botanique du Périgord, 260 p.
- DES ABBAYES, G. CLAUSTRE, P. DUPONT et R. CORILLON (2012). Flore et végétation du massif armoricain. Editions d'art Henry des Abbayes, 1226 p.
- LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2012). Nouvelle flore de la Belgique du G. D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Edition du Jardin Botanique National de Belgique, 1195 p.
- PROVOST M. (1998). Flore vasculaire de Basse-Normandie, tome 1. Presses universitaires de Caen, 410 p.
- TISON J.-M. et De FOUCAULT B. (2014). *Flora Gallica* - Flore complète de la France. Edition Biotope, 1400 p.

Abréviations :

Extér. : extérieur
Fructif. : fructifère
Infér. : inférieur

Interm. : intermédiaire
Ordin. : ordinaire
Supér. : supérieur

Pour en savoir plus :

Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/site:accueil>
eCalluna : <http://www.cbnbrest.fr/ecalluna/>
PhotoFlora : <http://photoflora.free.fr/>

Sites visités en Pays de la Loire

En 2013, sur la commune de Bouée (44)

Prairies subhalophiles thermo-atlantiques des bords de Loire



En 2014, sur la commune de Bouchemaine (49)



Sites de la Fédération Régionale
des chasseurs de Pays de la
Loire et
des Basses vallées Angevines

En 2015, sur la commune de Chalonnes-sur-Loire (49)

Prairies humides du Layon



Sites visités en Poitou-Charentes

En 2012, sur la commune de Soudan (79)

Prairies humides et bordure de cours d'eau



En 2013, sur la commune de Montreuil-Bonnin (86)



Prairies humides de la Boivre

En 2014, sur les communes de Saint-Yrieix-sur-Charente et Ruelle-sur-Trouve (16)

Boisements alluviaux, prairies humides et mégaphorbiaies



En 2015, sur les communes de Hiers-Brouage et Saint-Just-Luzac (17)



Sites des prairies subhalophiles thermo-atlantiques du marais de Brouage et des prés-salés du Moulin des Loges

Liste des plantes

Certaines plantes ne figurent pas dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

ALISMATACEAE	Feuilles basales, alternes, sagittées ou cordiformes ; pétiole engainant
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	1
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	2
AMARANTHACEAE	
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	3
<i>Beta maritima</i> L.	4
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen	5
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dumort.	6
AMARYLLIDACEAE	
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f.	7
APIACEAE	Flours composées en ombelle, 5 pétales libres, calice à 5 dents, feuilles alternes et divisées
<i>Angelica sylvestris</i> L.	8
<i>Conium maculatum</i> L.	9
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	10
<i>Oenanthe crocata</i> L.	11
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	12
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.	13
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	14
ARISTOLOCHIACEAE	
<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf.	15
ASTERACEAE	Flours nombreuses à symétrie radiale, nombreux pétales libres tubulaires et/ou ligulés
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	16
<i>Achillea ptarmica</i> L.	17
<i>Anthemis arvensis</i> L.	18
<i>Artemisia maritima</i> L.	19
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	20
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	21
<i>Cirsium palustre</i> L.	22
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	23
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	24
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	25
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	26
<i>Inula britannica</i> L.	27
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	28
<i>Limbarda crithmoides</i> (L.) Dumort.	29
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	30
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.	31
<i>Scorzonera humilis</i> L.	32

BORAGINACEAE	Flours à symétrie radiale disposées en cyme, fleur à 5 parties, corole en entonnoir	
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh.		33
<i>Myosotis scorpioides</i> L.		34
<i>Symphytum officinale</i> L.		35
BRASSICACEAE	Flours à symétrie radiale, 4 pétales et 4 sépales libres, feuilles alternes	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik		36
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.		37
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser		38
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser		39
CANNABACEAE		
<i>Humulus lupulus</i> L.		40
CARYOPHYLLACEAE	Flours à symétrie radiale, 4-5 pétales et 4-5 sépales, feuilles opposées et entières	
<i>Lychnis flos-cuculi</i> (L.) Clairv.		41
<i>Spergularia marina</i> (L.) Griseb.		42
CYPERACEAE	Feuilles en gouttière, à l'inflorescence parfois unisexuée, tige triangulaire	
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla		43
<i>Carex acuta</i> L.		44
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.		45
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. Ex A.Kern.		46
<i>Carex disticha</i> Huds.		47
<i>Carex divisa</i> Huds.		48
<i>Carex hirta</i> L.		49
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch		50
<i>Carex leporina</i> L.		51
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard		52
<i>Carex riparia</i> Curtis.		53
<i>Carex vulpina</i> L.		54
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.		55
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult.		56
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla		57
EQUISETACEAE		
<i>Equisetum fluviatile</i> L.		58
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.		59
FABACEAE	Flours à symétrie bilatérale, 5 pétales libres, 5 sépales soudés, feuilles alternes et composées	
<i>Lotus glaber</i> Mill.		60
<i>Trifolium fragiferum</i> L.		61
<i>Trifolium maritimum</i> Huds.		62
<i>Trifolium michelianum</i> Savi		63
<i>Trifolium ornithopodioides</i> L.		64
<i>Trifolium pratense</i> L.		65
<i>Trifolium resupinatum</i> L.		66
<i>Vicia cracca</i> L.		67
GENTIANACEAE		
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn		68

GERANIACEAE	
<i>Geranium robertianum</i> L.	69
HYDROCHARITACEAE Plantes rhizomateuses, bulbeuses ou à racines épaissies	
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.	70
IRIDACEAE	
<i>Iris pseudacorus</i> L.	71
JUNCACEAE Feuilles réduites, à écailles, terrestres ou épiphytes, rhizomateuses ou tubéreuses	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	72
<i>Juncus articulatus</i> L.	73
<i>Juncus bufonius</i> L.	74
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	75
<i>Juncus effusus</i> L.	76
<i>Juncus gerardii</i> Loisel	77
LAMIACEAE	
<i>Lycopus europaeus</i> L.	78
<i>Mentha aquatica</i> L.	79
<i>Stachys palustris</i> L.	80
LYTHRACEAE	
<i>Lythrum salicaria</i> L.	81
MALVACEAE	
<i>Althaea officinalis</i> L.	82
ONAGRACEAE	
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	83
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	84
OPHIOGLOSSACEAE	
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	85
ORCHIDACEAE	
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	86
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	87
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	88
PLANTAGINACEAE	
<i>Callitriche</i> sp. L.	89
<i>Gratiola officinalis</i> L.	90
<i>Hippuris vulgaris</i> L.	91
<i>Plantago coronopus</i> L.	92
<i>Plantago major</i> L.	93
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	94
<i>Veronica beccabunga</i> L.	95
<i>Veronica catenata</i> Pennell	96
PLUMBAGINACEAE	
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	97
POACEAE Tige à nœuds, fleurs rudimentaires disposées en épillet, feuille à limbe linéaire, munie d'une gaine	
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	98

<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan	99
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	100
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	101
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	102
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	103
<i>Bromus racemosus</i> L.	104
<i>Bromus sterilis</i> L.	105
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	106
<i>Dactylis glomerata</i> L.	107
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv.	108
<i>Holcus lanatus</i> L.	109
<i>Hordeum marinum</i> Huds.	110
<i>Hordeum secalinum</i> L.	111
<i>Lolium perenne</i> L.	112
<i>Parapholis strigosa</i> (Dumort.) C.E.Hubb.	113
<i>Poa pratensis</i> L.	114
<i>Poa trivialis</i> L.	115
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	116
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	117
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	118
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray	119
POLYGONACEAE	Plantes annuelles ou pérennes, en général des régions tempérées
<i>Rumex crispus</i> var. <i>uliginosus</i> Le Gall	120
PRIMULACEAE	Fleurs à pétales soudées, fleurs régulières, feuilles basilaires
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	121
<i>Lysimachia tenella</i> L.	122
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	123
<i>Samolus valerandi</i> L.	124
RANUNCULACEAE	Fleurs à symétrie radiale, 5 pétales, feuilles alternes
<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	125
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	126
<i>Ranunculus flammula</i> L.	127
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> L.	128
<i>Ranunculus repens</i> L.	129
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	130
ROSACEAE	Fleurs à symétrie radiale, 5 pétales et 5 sépales, feuilles alternes
<i>Potentilla anserina</i> L.	131
RUBIACEAE	Lianes, des buissons, des arbres ou des plantes herbacées
<i>Galium aparine</i> L.	132
<i>Galium palustre</i> L.	133
SOLANACEAE	
<i>Solanum dulcamara</i> L.	134
GLOSSAIRE	135

Alisma lancéolée

Alisma lanceolatum With.

Famille : ALISMATACEAE

Floraison : juin à octobre

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)

Taille : 60 cm.



Feuilles : lancéolées
émergeant au-dessus
de l'eau.

Fleurs : panicules
de petites fleurs rose
pourpré.

Alisma fausse renoncule *Baldellia ranunculoides* (L.) Parl.

Famille : ALISMATACEAE

Floraison : juin à octobre

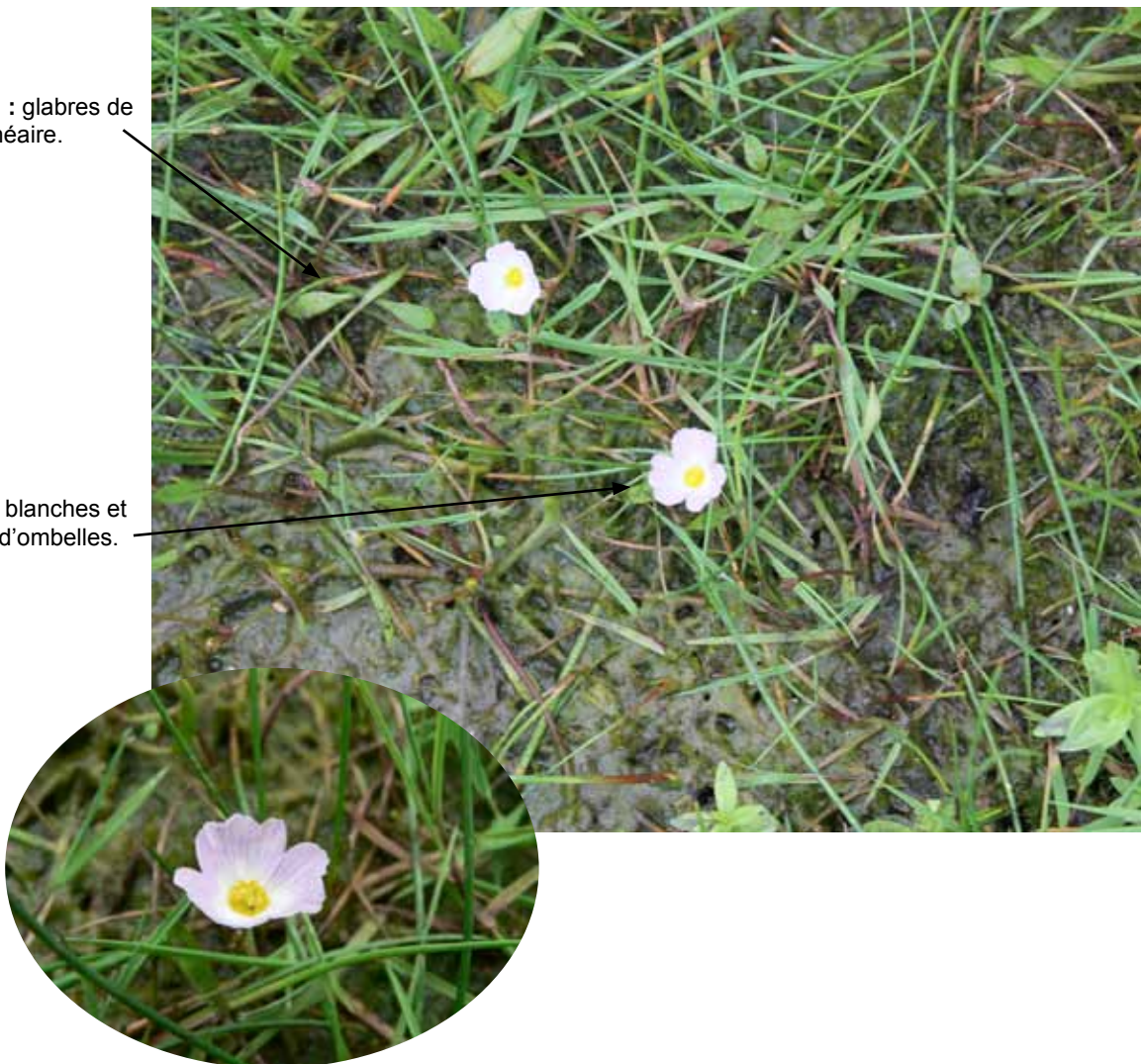
Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.

Feuilles : glabres de forme linéaire.

Fleurs : blanches et racème d'ombelles.



Critères d'identification : 3 pétales, les feuilles sentent la coriandre fraîche.

Arroche couchée

Atriplex prostrata Boucher ex DC. (ou *A. hastata* L.)

Famille : AMARANTHACEAE

Floraison : juillet à octobre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 0,2 à 1 m.

Feuilles : alternes ou opposées, à pétiole pouvant égaler la 1/2 du limbe : les infér. hastées-triangulaires, dentées un peu en coin à la base, à lobes latéraux étalés en angle droit, large jusqu'à 7 cm.



Tige : dressée ou couchée, sillonnée, à rameaux infér. opposés.

Critères d'identification : feuilles triangulaires, en forme de pointe de flèche.

Betterave maritime *Beta maritima* L.

Famille : AMARANTHACEAE

Floraison : juin à septembre

Saint-Just-Luzac (17)

Taille : 30 à 80 cm.



Tiges : faibles, le plus souvent couchées-étalées, sillonnées-anguleuses, à rameaux souvent flexueux.

Feuilles : infér. ovales ou rhomboïdales, brusquement rétrécies en pétiole, un peu charnues, à nervures peu épaisses.

Critères d'identification : feuilles losangiques glabres et brillantes.

Obione faux-pourpier

Halimione portulacoides (L.) Aellen

Famille : AMARANTHACEAE

Floraison : juillet à octobre

Saint-Just-Luzac (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 50 cm.

Fleurs : jaunâtres, en épis grêles formant au sommet des rameaux une petite panicule non feuillée.



Tiges : couchées-radicantes et à rameaux redressés.

Feuilles : opposées, obovales ou oblongues, atténuées en pétiole, entières, uninervées.

Critères d'identification : feuilles en forme de spatule.

Suéda maritime

Suaeda maritima (L.) Dumort.

Famille : AMARANTHACEAE

Floraison : juillet à octobre

Saint-Just-Luzac (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 50 cm.

Flours : les florales plus petites dépassant les glomérules de 2 à 3 fleurs.



Tiges : herbacées, dures à la base, dressées ou étalées-diffuses.

Feuilles : les caulinaires allongées (1 à 3 cm), linéaires-demicylindriques, obtuses ou aiguës, élargies à la base, opaques, glaucescentes.

Ail des vignes ou à fleurs nombreuses *Allium polyanthum* Schult. & Schult.f.

Famille : AMARYLLIDACEAE

Floraison : juin à juillet

Saint-Just-Luzac (17)

Taille : 20 à 80 cm.

Fleurs : rosées, longuement pédicellées, en grosse ombelle globuleuse, spathe membraneuse, persistante, à pointe plus courte que la base ou l'égalant.



Tige : cylindrique, épaisse, feuillé jusqu'au 1/3.

Feuilles : glauques, les premières courbées vers la terre, linéaires-aiguës, en gouttières, larges de 10 à 15 mm, lisses.

Angélique sauvage *Angelica sylvestris* L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juillet à septembre

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : dépasse souvent 1 m.

Fleurs : ombelles grandes, fleurs blanches et roses.



Feuilles : feuilles très amples, bi-tripennées, à folioles écartées, grandes, ovales-lancéolées, dentées en scie, les supérieures non décurrentes.

Tige : glauque ou rougeâtre, épaisse, creuse, striée, rameuse dans le haut.

Ciguë tachetée (Grande ciguë) *Conium maculatum* L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Taille : 1 m.

Fleurs : blanches, en ombelles à 10 à 20 rayons inégaux.



Feuilles : infér. grandes, 35 fois pennatiséquées, à segmentsovales-lancéolés, pennatifidées, à lobes courts.

Tige : robuste, creuse, striée, glaucescente, tachée de pourpre intérieurement.

Ache nodiflore

Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à septembre

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 m.



Flours : ombelles sessiles ou subsessiles, opposées aux feuilles, de 4 à 12 rayons inégaux.

Feuilles : aériennes, 1-pennées, à folioles ovales-lancéolées, dentées, la terminale 3-lobée.

Tiges : couchées ou ascendantes, striées, creuses à la fin, rameuses, les florifères radicantes aux nœuds infér.

Critère d'identification : odeur de carotte et feuilles divisées en foliole, un peu dentées.

Oenanthe safranée

Oenanthe crocata L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 1,2 m.



Très
vénéneuse



Fleurs : ombelles amples de 15 à 30 rayons allongés.

Tiges : dressées, robustes, sillonnées, creuses, radicales aux nœuds inférieurs.

Feuilles : grandes, 2 à 3 fois pennées, incisées-dentées, vert clair, sombre ou rougeâtre.

Critère d'identification : les feuilles ressemblent aux feuilles de persil.

Oenanthe fistuleuse

Oenanthe fistulosa L.

Famille : APIACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 40 à 80 cm.

Fleurs : ombelles à 2 à 4 rayons, blanches, un peu rosées.



Tiges : dressées, striées, très creuses, peu rameuses.

Feuilles : pétiole long et creux. Les infér. découpées en segments petits, linéaires ou oblongues en coin, les supér. pennées à folioles linéaires, peu nombreuses.

Fruits

Confusion possible avec Oenanthe à feuilles de silaüs (*Oenanthe silaifolia*).

Critères d'identification : tige très creuse, 3 rayons fructifères, feuilles peu découpées.

Oenanthe faux boucage

Oenanthe pimpinelloides L.

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à juillet

Hiers-Brouage (17)

Taille : 30 à 60 cm.

Fleurs : blanc un peu jaunâtre, les extérieures rayonnantes.



Feuilles : les infér. bipennatiséquées, à segments ovales en coin, les supér. pennatiséquées, à lanières linéaires.

Tige : creuse, fortement sillonnée.



© J. Clair-CPIE Val de Gartempe

Tubercule

Critères d'identification : racines terminées par un tubercule ovoïde ou subglobuleux et toujours plus de 3 ombelles.

Oenanthe à feuilles de silaüs

Oenanthe silaifolia M.Bieb.

Famille : APIACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 40 cm.

Fleurs : les extér. rayonnantes à pétales externes arrondis à la base.



Feuilles : infér. bipennées et supér. pennées.

Tiges : dressées, robustes, sillonnées, creuses, rameuse.

Racines : fasciculées renflées dès la base en tubercule sessile.



Confusion possible avec Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*).

Critères d'identification : présence de tubercules.

Carvi verticillé

Trocdaris verticillatum (L.) Raf. (ou *Carum verticillatum* (L.) W. D. J. Koch.)

Famille : APIACEAE

Floraison : juin à septembre

Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 60 cm.

Fleurs : à 8 à 15 rayons filiformes, presque égaux, étalés-dressés.



Feuilles : longues et étroites, bipennatiséquées, à lanières capillaires, courtes, très nombreuses, étalées et comme verticillées autour du pétiole.

Tiges : grêle, striée, peu rameuse, presque nue dans le haut .

Aristolochie clématite

Aristolochia clematitis L.

Famille : ARISTOLOCHIACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Fleurs : jaunâtres, axillaires par 4 à 6, fasciculées, courtement pédicellées, assez petites.

Tiges : dressées, cannelées.

Feuilles : grandes (6 à 10 cm de large), profondément en forme de cœur, obtuses, pétiolées.

Achillée ptarmique

Achillea ptarmica L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (49), Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 60 cm.

Capitules : larges de 15 mm de diamètre environ.



Fleurs : blanches.



Feuilles : raides, glabres ou presque glabres, très allongées, linéaires-lancéolées, régulièrement atténuées de la base au sommet, aiguës, très finement dentées en scie, à dents très rapprochées.

Tige : dressée et raide.

Anthémis des champs

Anthemis arvensis L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (49)

Taille : 10 à 50 cm.

Fleurs : tubuleuses, ligules blanches.



Feuilles : bipennatiséquées à lobes linéaires-lancéolés, cuspidés.

Tige : robuste avec les pédoncules fistuleux très épaissis sous les capitules.

Akènes : longs de 1 à 2 mm, lisses, surmontés d'un rebord.

Armoise maritime *Artemisia maritima* L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : septembre à octobre

Saint-Just-Luzac (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.

Tiges : ascendantes ou dressées, subligneuses à la base, ramifiées.



Fleurs : jaunâtres ou rougeâtres, toutes hermaphrodites mais les centrales souvent stériles.

Feuilles : blanches-tomenteuses sur les deux faces, bipennatiséquées à segments linéaires, obtus au sommet, les inférieures et les moyennes pétiolées, les supérieures sessiles.

Aster à feuilles lancéolées

Aster lanceolatus Willd.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : août à octobre

Bouchemaine (49)

Taille : ± 1 m.



Feuilles : lancéolées, entières ou légèrement dentées.

Fleurs : en capitule avec un disque jaune entouré de ligules (blanche ou bleu-violet).

Inflorescence : racème de capitule.

Cirse d'Angleterre *Cirsium dissectum* (L.) Hill

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Fleurs : capitule solitaire, large de 2,5 à 3 cm. Involucre ovoïde.



Feuilles : blanches tomenteuses en-dessous, vertes et velues au-dessus, lancéolées-aigües.

Tige : dressée, blanche, tomenteuse.

© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Cirse des marais *Cirsium palustre* L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Saint Yrieix sur Charente (16), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : jusqu'à 2 m.



Tiges : ailées, épineuses sur toute la longueur, feuillées jusqu'au sommet.

Flours : capitules brièvement pédonculés (1,5 à 2 cm), en groupe au sommet de rameaux souvent arqués, fleurs violettes, parfois blanches.

Feuilles : caulinaires sessiles, décurrentes et velues dessus.

Cotule pied-de-corbeau

Cotula coronopifolia L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (44)

Taille : 5 à 20 cm.



Espèce considérée comme « invasive potentielle », ayant tendance à envahir les zones sableuses, vaseuses, tourbeuses et saumâtres.



Fleurs : tubuleuses à tube blanchâtre, à 4 lobes jaunes, courts.

Tiges : glabres, couchées ou ascendantes, plus ou moins ramifiées.

Feuilles : alternées, 2 à 5 cm, découpées en lobes plus ou moins étroits, embrassantes à la base par une gaine blanchâtre.

Eupatoire à feuilles de chanvre

Eupatorium cannabinum L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86), Ruelle sur Touvre (16)

Taille : 60 à 120 cm.



Tige : dressée, simple ou rameuse, souvent rougeâtre, pubescente.

Feuilles : opposées à 3-5 segments pétiolés, lancéolés, dentés (quelquefois les supér. simples), glanduleuses en dessous.

Picride fausse vipérine

Helminthotheca echioides (L.) Holub (ou *Picris echioides* L.)

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juin à septembre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 30 à 100 cm.



Tige : dressée, rameuse, hispide.

Feuilles : très rudes, hispides, oblongues, les radicales entières ou lâchement sinuées, rétrécies en pétioles, les supér. cordées-embrassantes offrant 2 oreillettes arrondies.

Confusion possible avec Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*).

Critères d'identification : bractées très visibles et entières qui entourent la fleur.

Porcelle enracinée

Hypochaeris radicata L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : mai à septembre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 30 à 70 cm.



Fleurs : à ligule 4 fois plus longue que large, les extér. dépassant l'involucre.

Feuilles : toutes radicales, étalées en rosette, hispides, oblongues, atténuées à la base, sinuées ou pennatifides à lobes obtus.



Fruit

Tige : solitaire ou plusieurs, dressées, simples ou peu rameuses, glabres ou un peu hérissées à la base, nues, pourvues d'écaillés herbacées, espacées.

Inule britannique

Inula britannica L.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Flleurs : à ligules glanduleuses mais non poilues.



Protection régionale
(Pays de la Loire)



Tige : dressée, simple,

Feuilles : molles, irrégulièrement inégales, obscurément dentées, assez étroitement lancéolées, longues et aiguës, pubescentes et même soyeuses en dessous, parfois glabrescentes, toutes embrassantes, les inf. atténuées en pétiole.

Séneçon aquatique

Jacobaea aquatica (Hill) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.

Feuilles : verte jaunâtre, glabres au-dessus, poils épars sur les nervures en-dessous, les radicales en rosette.



Flours : capitules large de 2,5 à 3 cm; involucre à bractée étroite, acuminées.

Tiges : dressées, glabres ou pubescentes dans le haut, souvent rougeâtres.

Confusion possible avec le Séneçon commun (*Senecio vulgaris*) et le Séneçon de Jacob (*Senecio jacobea*).

Critères d'identification : si la feuille est plier en deux, le lobe terminal est égale au reste de la feuille avec le pétiole.

Inule fausse criste

Limbarda crithmoides (L.) Dumort. (ou *Inula crithmoides* L.)

Famille : ASTERACEAE

Floraison : août à septembre

Saint-Just-Luzac (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 à 80 cm.



Flours : à ligules longuement rayonnantes.

Tige : dressée ou ascendante, simple ou rameuse, glabre.

Feuilles : charnues, sessiles, étroites, linéaires, obtuses, entières ou terminées au sommet par 3 dents, émettant à leur aisselle des faisceaux de feuilles.

Pulicaire dysentérique

Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86), Saint Yrieix sur Charente (16)

Taille : 30 à 60 cm.

Fleurs : jaunes. Akènes velus, aigrette rousse.

Feuilles : pubescentes, blanchâtres, laineuses ou tomenteuses en dessous, ondulées, lâchement denticulées, ovales-lancéolées, fortement embrassantes et à oreillettes très prononcées.



Tiges : dressées, pubescentes-laineuses ou tomenteuses, à rameaux étalés-dressés ou divergents.

Pulicaire commune *Pulicaria vulgaris* Gaertn.

Famille : ASTERACEAE
Floraison : août à septembre

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 40 cm.

Fleurs : à ligules dressées ne dépassant pas l'involucre.



Tige : dressée ou ascendante, pubescente ou presque glabre, à rameaux étalés-dressés.

Feuilles : molles, oblongues-lancéolées, ondulées, entières ou à peine dentées, pubescentes-blanchâtres en dessous, les caulinaires sessiles, demi-embrassantes.

Petite Scorsonère *Scorzonera humilis* L.

Famille : ASTERACEAE

Floraison : mai à juin

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.



© CPIE Val de Gartempe

Fleurs : ligulées, jaunes plus longues que l'involucre. Aigrette d'un blanc sale.



© CPIE Val de Gartempe

Tiges : de 2 à 4 dm, dressées, fistuleuse mobile, simple, monocéphale, glabre ou un peu cotonneuse au sommet.

Feuilles : glabres, entières, les radicales lancéolée, les caulinaires, très peu nombreuses vivace à souche épaisse.

Myosotis gazonnant

Myosotis laxa subsp. *cespitosa* (Schultz) Hyl. ex Nordh.

Famille : BORAGINACEAE

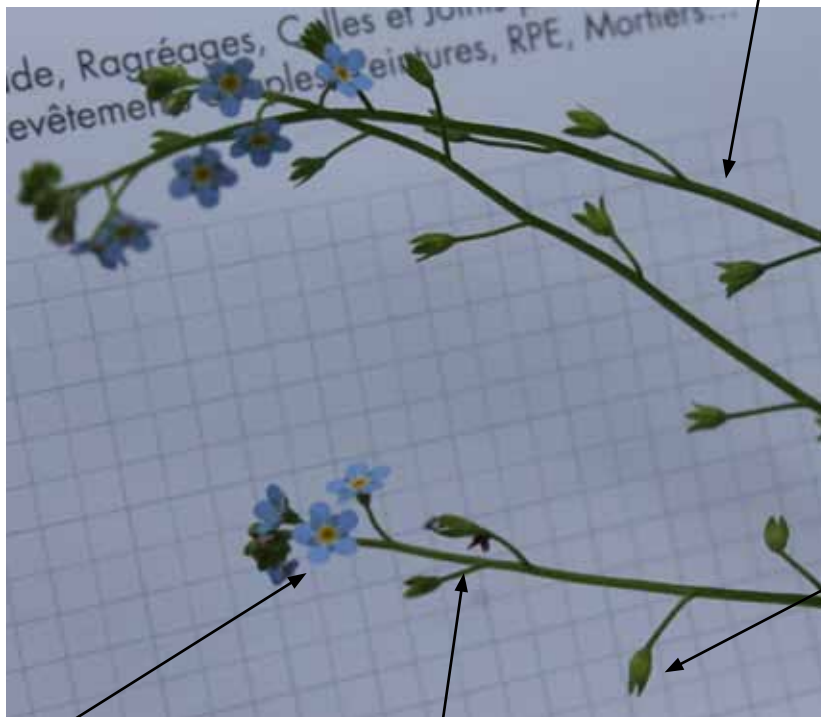
Floraison : juin à octobre

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 40 cm.

Tiges : simple jusqu'à l'inflorescence mais le plus souvent rameuse dès la base en formant une touffe, cylindrique, glabre ou à poils appliqués.



Flours : bleu pâle, en cymes ordin. munies de bractées à la base.

Pédicelle : 2 à 3 fois plus long sur la calice.

Calice : à poils appliqués.

Feuilles : lancéolées, atténuées à la base, les infér. à poils appliqués en dessus et subglabres au dessous.

Confusion possible avec tous les Myosotis.

Myosotis des marais

Myosotis scorpioides L.

Famille : BORAGINACEAE

Floraison : juin à octobre

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 50 cm.



Feuilles : oblongues, à poils appliqués.

Fleurs : corolles à pétales bleues plus ou moins pâles, larges de 4 à 10 mm, pédicelle 1 à 2 fois plus long que le calice ; calice à poils appliqués.

Tiges : dressées ou ascendantes, pubescentes.

Confusion possible avec tous les Myosotis.

Critères d'identification : milieux marécageux, feuilles très larges et un peu crassulescentes.

Consoude officinale

Symphytum officinale L.

Famille : BORAGINACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 130 cm.

Fleur : rosée, pourpre clair à foncé, jaune pâle, crème, groupées en cymes scorpioides unipare au sommet.



Fruits : sont composés de 4 akènes lisses et brillants, avant la floraison.

Feuilles : grandes (jusqu'à 40 cm de long sur 15 cm de large) sont alternes, pointues, couvertes de poils raides, se prolongeant sur la tige.

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris (L.) Medik

Famille : BRASSICACEAE
Floraison : mars à décembre

Bouchemaine (49)

Taille : ± 50 cm.

Fleurs : petites et blanches, disposées en grappes, ses pétales sont blancs, longs de 2 à 3 mm et environ 2 fois plus longs que les sépales.



Tiges : dressées, velues, qui peuvent atteindre 50 cm de haut.

Feuilles : vert-gris forment des rosettes à leur base, près du sol.

Fruit : triangulaire et aplati (cœur, bourse), goût un peu salé. Il semble vide à la palpation.

Cresson des fontaines

Nasturtium officinale R.Br.

Famille : BRASSICACEAE
Floraison : mai à septembre

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 50cm.

Port : souche rampante.

Fleurs : blanches, en grappe.

Tige : radicante à la base, ascendante, épaisse et creuse.



Feuilles : pennatiséquées, à lobes obovales, terminales plus arrondies en cœur.



Cresson amphibie

Rorippa amphibia (L.) Besser

Famille : BRASSICACEAE
Floraison : juin à septembre

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 100 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Flours : assez grandes, larges de 6 mm : sépales jaunes, étalés ; pétales 2 fois plus longs que les sépales.

Tiges : robuste, creuse, dressée ou couchée-radicante à la base.

Feuilles : infér. incisées-dentées, lyrées ou pennatifides, les supér. lancéolées, dentées ou entières, demi-embrassantes, souvent auriculées.

Cresson des marais *Rorippa palustris* (L.) Besser

Famille : BRASSICACEAE

Floraison : juillet à octobre

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 40 cm.

Fleurs : petites, larges de 3 mm, pétales plus courts que les sépales.



Feuilles : infér. pétiolées, 3 à 6 paires de segments dentées, le terminal lobé ou denté ; les supér. subsessiles et ½ embrassantes.

Tiges : dressées, diffuses ou couchées, sillonnées.

Houblon

Humulus lupulus L.

Famille : CANNABACEAE
Floraison : juin à septembre

Montreuil-Bonnin (86), Ruelle sur Touvre (16)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 2 à 5 m.

Fleurs : vert jaunâtre, dioïques, les ♂ en grappes rameuses, les ♀ en cônes ovales.



Tiges : herbacées, sarmenteuses-volubiles, rameuses.

Feuilles : opposées, pétiolées, palmatilobées en cœur, à 3-5 lobes ovales acuminés dentés.

Silène fleur de coucou *Lychnis flos-cuculi* (L.) Clairv.

Famille : CARYOPHYLLACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.

Port : stolonifère.

Flours : 5 pétales découpées en lanières inégales, tube du calice rougeâtre à 10 nervures saillantes, 5 styles et 10 étamines.



Tiges : dressées, glabres à légèrement pubescentes.

Feuilles : glabres, oblongues-lancéolées, opposées.

Spergulaire maritime

Spergularia marina (L.) Griseb.

Famille : CARYOPHYLLACEAE

Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 30 cm.

Fleurs : en cymes \pm feuillées; sépales plus courts que la capsule, souvent teintés de rouge; pétales plus courts que les sépales, blancs à la base.



Tiges : nombreuses, couchées ou ascendantes, feuillées à la base.

Feuilles : linéaires, charnues, subaiguës, brièvement mucronées, planes en dessus et à bord roulé en dessous ; stipules largement triangulaire.

Critères d'identification : graines non ailées.

Scirpe maritime

Bolboschoenus maritimus (L.) Palla

Famille : CYPERACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.



Inflorescence : épillet de 1 à 4 cm, brun roussâtres, ovales, plus rarement allongés-cylindriques, épais, agglomérés en cyme terminales, longuement dépassée par 2 à 4 bractées foliacées inégales.



Tiges : glabres, trigones à faces planes et lisses.

Feuilles : linéaires, longues, larges jusqu'à 1 cm, presque planes.

Laiche aiguë *Carex acuta* L.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Port : souche rampante, stolonifère.

Tiges : glabres, dressées, rudes, trigones, à face planes.



Inflorescence : bractées foliacées, les infér. dépassant le chaume, sans gaine. Epillets ♂ 2 à 3, allongés, à écailles oblongues. Epillets ♀ 3 à 4, courttement pédicellés ou sessiles, allongés, écailles noirâtres ou brunes avec nervure médiane ; 2 stigmates. Utricules glabres, obovales, comprimés, verdâtres, faiblement nervés.

Feuilles : vertes claires, planes, rudes, larges de 5 mm ; ligule de 5 à 10 mm, ovale, aiguë.

Fausse laiche aiguë *Carex acutiformis* Ehrh.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : avril à juin

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 40 cm à 1 m.

Feuilles : larges de 4 à 8 mm scabres.



Inflorescence : ♂ 2 à 4, épais, cylindriques-elliptiques, brun foncé, à écailles infér. obtuses.

Chaumes : triquètre, à angles aigus et scabres.

Laiche couleur de renard

Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. Ex A.Kern.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche gazonnante.

Inflorescence : en panicle rameuses, oblongues, denses, à écailles ovales, nervures médianes, 2 stigmates. Utricules ovales, longs de 5 à 6 mm, striés.

Bractées : scarieuses.



Chaumes : faces presque planes et angle moins saillants.

Feuilles : planes, larges de 7 à 8 mm, rudes. Ligule 10 à 15 mm, plus large que longue, ovale. Sommet hyalin des gaines ponctués de petites glandes rousses.

Confusion possible avec la laiche des renards (*Carex vulpina*).

Critères d'identification : utricule à deux stigmates, à bec incisé sur les deux faces. Tige à angle scabre dans le haut et lisse dans le bas.

Laiche distique *Carex disticha* Huds.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 70 cm.

Port : souche verticale ou oblique, puis rampante, dure, tortueuse.

Inflorescence : épi oblong, fusiforme-cylindrique, dense, nombreux épillets, les infér. et supér. ♀ et les interm. ♂, écailles ovales aigües, brunâtres-hyalines à nervures médianes ; 2 stigmates. Utricules roux, 5 mm, ovoïdes-comprimés, convexes sur le dos, nervés, bidentés, rudes, dépassant l'écaille.

Feuilles : larges de 3 à 5 mm, planes, rudes ; ligule 3 à 5 mm, ovales-obtuses. Bractée infér. scarieuse ou foliacée, restant plus courte que l'épi.

Chaumes : dressés, trigones, rudes dans le haut, dépassant peu les feuilles.



© CENB

Laiche divisée *Carex divisa* Huds.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juin

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

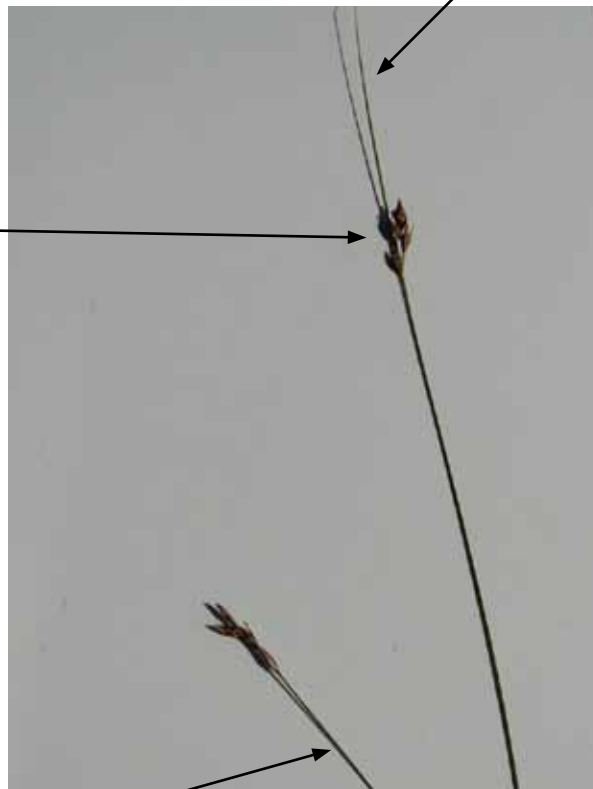
Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Port : souche rampante, tortueuse.

Bractées : longueurs variables, dépassants parfois l'épi.

Inflorescence : épis ovales, formés de 3 à 6 épillets, à écailles ovales-mucronées, brunes-hyalines à nervures médianes plus pâles ; 2 stigmates. Utricules bruns, longs, 3 mm, ovoïdes-comprimés, nervés, rétrécis en bec court, bidentés, rudes, non ailés.



Feuilles : étroites, larges de 1 à 2 mm, en gouttières, à sommet triquètre rude ; ligule 2 à 3 mm, ovale-obtuse.

Chaumes : grêles, dressés, trigones, rudes au sommet, dépassants un peu les feuilles.

Critères d'identification : en général la bractée florale dépasse l'inflorescence.

Laiche hérissée *Carex hirta* L.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Soudan (79)

Taille : 20 à 80 cm.

Inflorescence : épis ♂ 2 à 3, grêles, pubescents, fauve pâle. Epis ♀ 2 à 3, oblongs ou cylindriques, dressés, écartés, pédoncules.



Tige : trigone, lisse ou scabre entre les épis.

Feuilles : planes, larges de 3 à 5 mm rudes.

Laiche à beaux fruits *Carex lepidocarpa* Tausch

Famille : CYPERACEAE

Floraison : avril à juin

Montreuil-Bonnin (86)

Taille : 20 à 60 cm.

Inflorescence : dépasse généralement 3 cm de long. Epi ♂ longuement pédonculé. Epis ♀ souvent gobuleux et espacés.



Feuilles : large de 1,5 à 3 mm, planes, vert jaunâtre.

© J. Clair-CPIE-Val de Gartempe

Laiche des lièvres

Carex leporina L. (ou *C. ovalis* Gooden.)

Famille : CYPERACEAE

Floraison : juin

Bouée (44)

Taille : 20 à 50 cm.

Port : touffe dense.

Inflorescence : épis ovoïdes tous semblables, brunâtre. Utricule à 2 stigmates, bordé d'une membrane denticulée-ciliée au sommet, 2 à 5 mm.



Feuilles : 2 à 4 mm de large, assez rigides, à nervure principale saillante au revers.

Tiges : droites ou peu courbées, à 3 angles.

© CENB

Laiche brune

Carex nigra (L.) Reichard

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 50 cm.

Port : souche rampante, stolonifère.

Feuilles : glauques, étroites, 1 à 3 mm, en gouttières, rudes. Ligule 1 à 3 mm, ovale, arrondie.



Chaumes : glabres, dressés, trigone.

Inflorescence : épillets ♂ 1 à 2 mm de large, allongés, à écailles noirâtres. Epillets ♀ 2 à 4 mm, cylindriques, dressés, écailles noirâtres, très obtuses, à nervures médianes vertes ; 2 stigmates. Utricules glabres, sur 6 rangs, persistants, elliptiques, comprimés, obtus.

© CBNB

Laiche des rives *Carex riparia* Curtis.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : avril à juin

Montreuil-Bonnin (86)

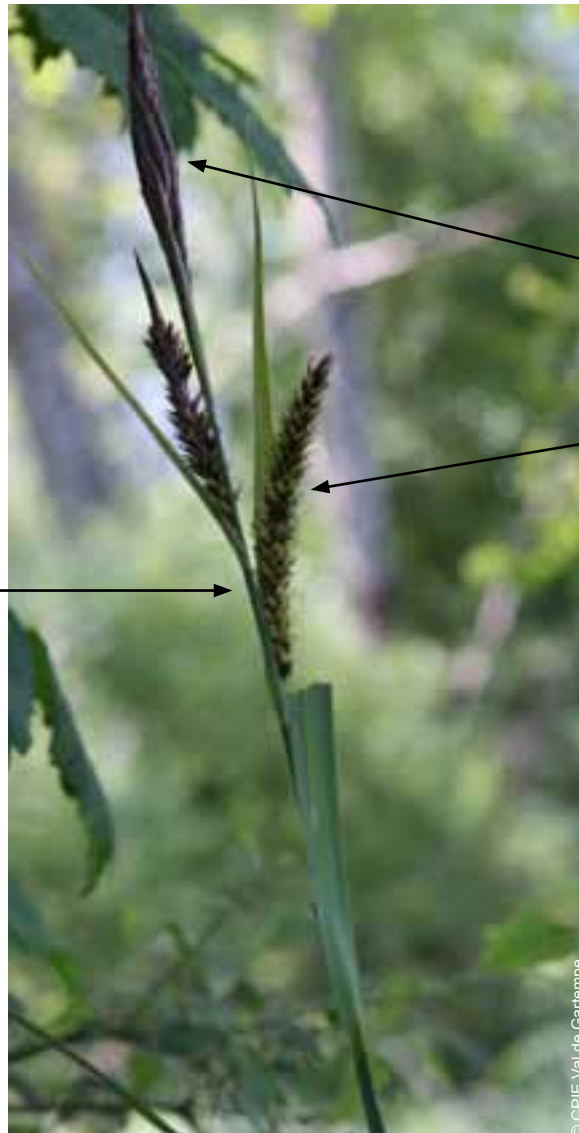
Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 cm à 1 m.

Port : souche rampante, stolonifère.

Feuilles : larges de 6 à 15 mm scabres.

Chaumes : robuste, triquètre, à angles rudes ou 1-2 lisses.



Inflorescence : épis ♂
3-5, épais, cylindriques-elliptiques, brun foncé, à écailles toutes aristées.

© CPIE Val de Gartempe

Laiche des renards *Carex vulpina* L.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Inflorescence : en panicle rameuse, oblongue ou cylindrique, dense, formée de nombreux épillets androgynes ♂ au sommet, à écailles ovales-mucronées, fauves à nervure médiane verte ; 2 stigmates. Uticules ovales, longs de 5 à 6 mm, plans-convexes, vert devant bruns à maturité, striés, atténués en bec rude, bidenté.

Chaume : dressé, robuste, trigone à angles très aigus, coupant, à faces concaves.

Feuilles : planes, larges de 7 à 8 mm, vert foncé, très rude. Ligule de 2 à 5 mm, plus large que longue, ovale.

Héléocharis des marais

Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Port : rhizome épais longuement rampant.

Inflorescence : épillet terminal, solitaire, 5 à 20 mm, ovale-oblong, subaigü, à écailles presque aigües, brunâtres à bord scarieux ; 2 stigmates.



Chaumes : robustes, dressés, cylindriques, un peu comprimés, munis à la base de 2 gaines tronquées, brunâtres.

Confusion possible avec le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*).

Critères d'identification : deux glumes.

Scirpe à une écaille *Eleocharis uniglumis* (Link) Schult.

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.

Port : souche rampante, stolonifère.



Protection régionale (hors Pays de la Loire et Poitou-Charentes)



Chaumes : assez grêles, cylindriques, non ou à peine comprimés, munis à la base de 1 à 2 gaines tronquées et rougeâtres.

Inflorescence : épillet 8 à 15 mm, à écailles obtuses, brun foncé, scarieuses au bord, à nervure médiane verte.

Confusion possible avec l'Héleocharis des marais (*Eleocharis palustris*).

Critères d'identification : une glume.

Jonc des chaisiers

Schoenoplectus lacustris (L.) Palla

Famille : CYPERACEAE

Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 3 m.

Port. : souche épaisse, longuement rampante dans la vase.



Inflorescences : épillets nombreux, 5 à 8 mm, ovales, brun rougeâtre, réunis en glomérules pédonculés ou non, formant une ombelle latéral irrégulière, munie de 2 bractées, l'infér. continuant le chaume et dépassant l'inflorescence.

Chaumes : dressés, robustes, très compressibles, à moelle spongieuse, munis à la base de gaines dont la supér. est souvent prolongée en limbe court.

Critères d'identification : couleur glauque, tige ronde.

Prêle des rivières

Equisetum fluviatile L. (ou *E. limosum* L.)

Famille : EQUISETACEAE
Floraison : juin à septembre

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Feuille : sans feuille.

Taille : 0,5 à 1,2 m.



Tige : vertes, annelées, dressées, certaines portant des verticilles.

Grande prêle

Equisetum telmateia Ehrh.

Famille : EQUISETACEAE

Floraison : avril à juin

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,1 à 1,50 m.

Inflorescence : blanchâtre.



Tiges : blanchâtre, fortement ramifiée au sommet.

Lotier à feuilles étroites *Lotus glaber* Mill.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à septembre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 30 à 80 cm.

Flleurs : jaunes, verdissant par la dessiccation, assez petites (1 cm), 1 à 5 sur des pédoncules filiformes 5 à 6 fois plus longs que la feuille.



Tiges : grêles, couchées-diffuses, très rameuses.

Confusion possible avec tous les Lotiers.

Trèfle fraisier *Trifolium fragiferum* L.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à septembre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 30 cm.

Feuilles : ovales, fortement nervées, denticulées

Fleurs : sessiles, en têtes subglobuleuses, denses, velues à la maturité, axillaires, longuement pédonculées.



Tiges : pubescente, couchée-radicante.



Confusion possible : Trèfle résupiné (*Trifolium resupinatum*).

Critères d'identification : racines vertes foncées, étendard vers le haut, feuilles ovales et lisses à nervures visibles, fruits globuleux comme de la mousse.

Trèfle maritime ou trèfle écailleux *Trifolium maritimum* Huds.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Flours : blanc rosé, en tête ovoïdes, larges de 1 à 1,5 cm, solitaires, terminales, le plus souvent pédonculées ; calice glabre, à 10 nervures ; corolle 1 fois plus longue que le calice.



© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Tiges : dressés ou ascendantes.

Feuilles : infér. longuement pétiolées, les supér. courttement pétiolées ; folioles ovales-oblongues, à peine denticulées ; stipules étroites.



Fruits

Critères d'identification : fruits avec des bractées piquantes et feuilles velues.

Trèfle de Micheli *Trifolium michelianum* Savi

Famille : FABACEAE
Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



Protection régionale
(Pays de la Loire)



Feuilles : folioles obovales, tronquées ou échancrées, stipules ovales-triangulaires.

Inflorescence : blanc sale, en tête lâche, large de 2 à 3 mm.

Taille : 20 à 50 cm.

Port : radicante.

Tiges : glabres, dressées ou ascendantes, creuses, striées.

Fruits : gousses obovales, saillantes, stipitées à 2 graines.

Critères d'identification : blanc sale, tête aplatie et pédicelles tombants à la fructification.

Trèfle faux pied-d'oiseau *Trifolium ornithopodioides* L.

Famille : FABACEAE
Floraison : mai à juillet

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 5 à 20 cm.

Tiges : couchées-étalées, glabre.



Protection régionale
(Hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Feuilles : longuement pétiolées, à folioles obovales en coin, dentées en scie.

Fleurs : blanc rougeâtre, petites, 1-3 sur des pédoncules axillaires bien plus courts que la feuille.

Trèfle commun *Trifolium pratense* L.

Famille : FABACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 50 cm.

Port : souche verticale.

Feuilles : infér. à pétiole long jusqu'à 20 cm, les supér. sessiles ; folioles elliptiques à obovales, presque entières, obtuses ; stipules ovales à oblongues.



Tiges : pubescente à velue, dressées ou ascendante, pleines ou creuses.

Fleurs : tête globuleuses puis ovales, large de 3 cm, terminales sessiles, entourées à leur base par 2 feuilles opposées ; calice strié, velu, à dents sétacés ; corolle dépassant le calice, à étendard oblong, tronqué ou émarginé.

Critères d'identification : fleur en tête compacte. Deux feuilles sous la fleur. Folioles velues. Folioles non dentées. Tâche blanche sur chaque foliole.

Trèfle résupiné

Trifolium resupinatum L.

Famille : FABACEAE

Floraison : mai à juin

Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 40 cm.

Tiges : pubescente à velue, dressées ou ascendante, pleines ou creuses.

Feuilles : pétiole glabre ; folioles ovales en coin, denticulées, fortement nervées ; stipules lancéolées, subulées.



Fleurs : longue de 0,5 cm, subsessiles, en tête d'abord planes, à la fin globuleuses, à bractéoles petites, les extér. formant un involucre peu apparent ; pédoncule axillaire égale la feuille, parfois plus court.



Confusion possible : Trèfle fraisier (*Trifolium fragiferum*).

Critères d'identification : étendard vers le bas, folioles elliptiques, dentées et renversées.

Jarosse

Vicia cracca L.

Famille : FABACEAE
Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Taille : 1 à 2 m.

Feuilles : à 8-12 paires de folioles, vrilles rameuses.

Gousses : 20 à 25 mm sur 5-6, glabres, contractées en un pied plus court que le tube du calice

Calice : non bossu, à dents inégales.



Fleurs : bleues, courtes (9-12 mm), s'ouvrant successivement de bas en haut, 15-20 en grappes d'abord triangulaires-oblongues, serrées, égalant à peine ou dépassant peu la feuille.

Petite centaurée commune *Centaurium erythraea* Rafn

Famille : GENTIANACEAE

Floraison : juillet à octobre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 50 cm.

Flours : sessiles, groupées en corymbes denses ; 1 à 2 bractées à la base du calice ; lobes de la corolle de 4,5 à 5,5 mm ; stigmates coniques.



Tiges : généralement solitaires, rameuses.

Feuilles : les radicales de 1 à 5 cm, en rosette, ovales, de 3 à 7 nervures saillantes au revers, aiguës au sommet.

Critères d'identification : la tige est carrée et les petites feuilles sont opposées et sessiles.

Géranium Herbe à Robert

Geranium robertianum L.

Famille : GERANIACEAE

Floraison : avril à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Taille : 20 à 50 cm.

Fleurs : par 2 au sommet de pédoncules plus longs que les feuilles ; sépales velus-glanduleux ; pétales entiers, 2 fois plus longs que les sépales, à onglet glabre.



Tiges : dressées ou diffuses, fragiles, rameuses en zigzag, renflées aux nœuds.

Feuilles : à contours triangulaires, composées palmées à 3 à 5 folioles profondément divisées en segments incisés.

Morène

Hydrocharis morsus-ranae L.

Famille : HYDROCHARITACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (44)

Port : souche submergée stolonifère.

Fleurs : blanches, tachées de jaunes à la base, larges de 2 cm, dressées au-dessus de l'eau.



Tiges : grêles, pourvues aux nœuds de feuilles, de racines et de fleurs.

Feuilles : longuement pétio-lées, nageantes, à limbe orbiculaire-réniforme, épais, large de 3 cm, à pétiole adhérent à la base à 2 stipules membraneuses oblongues-lancéolées.

Iris des marais *Iris pseudacorus* L.

Famille : IRIDACEAE
Floraison : avril à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Port : rhizome très épais, rampant.

Fleurs : grandes, pédonculées, 2 à 3 spathes.



Tiges : dressées, lisses, ramifiées dans sa partie supér.

Feuilles : en glaive, larges jusqu'à 3,5 à 4 cm, longuement atténuées-aigües, égalant ou dépassant un peu la tige.

Jonc à fleurs aiguës *Juncus acutiflorus* Ehrh. ex Hoffm.

Famille : JUNCACEAE

Floraison : juin à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 90 cm.

Fleurs : 4 à 12 en glomérules formant une panicule ± étalée, non dépassée par la bractée infér.



Tiges : dressées, espacées, lisses ou très finement striés, un peu comprimées, munies de gaines radicales jaunâtres, et de 3 à 5 feuilles écartées, comprimées, noueuses.

Jonc à fruits brillants

Juncus articulatus L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : juillet à octobre

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.

Feuilles et fleurs :
brunâtres ou verdâtres,
moyennes, glomérulées
par 4-15, en panicule.



Tiges : rapprochées,
ascendantes ou couchées-
radicantes, cylindriques-
comprimées à rameaux
étalés et écartés.

Critères d'identification : présence de cloison dans les feuilles.

Jonc des crapauds

Juncus bufonius L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : mai à septembre

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 5 à 25 cm.

Port : souche fibreuse.

Fleurs : verdâtres, solitaires, espacées le long des rameaux en formant une panicule ou une cyme lâche ; bractées foliacées beaucoup plus courte que l'inflorescence.



Tiges : étalées, munies de feuilles minces-sétacées dont la largeur ne dépasse pas 1 mm, en gouttière, à gaine non articulée.

Critères d'identification : tépales internes aigus. Capsule plus courte que les tépales. Fleurs généralement solitaires.

Jonc aggloméré *Juncus conglomeratus* L.

Famille : JUNCACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 à 80 cm.

Port : en touffe.

Inflorescence : périanthe à divisions lancéolées, très aigües, les extér. carénées.

Tiges : dressées, cylindriques, striées en long, à moelle contenue.



Feuilles : réduites à des gaines radicales, rous-sâtres, non luisantes, la supér. mucronée pouvant atteindre 15 cm.

© CENB

Critères d'identification : aspect aggloméré des fleurs et tige striée.

Jonc diffus

Juncus effusus L.

Famille : JUNCACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



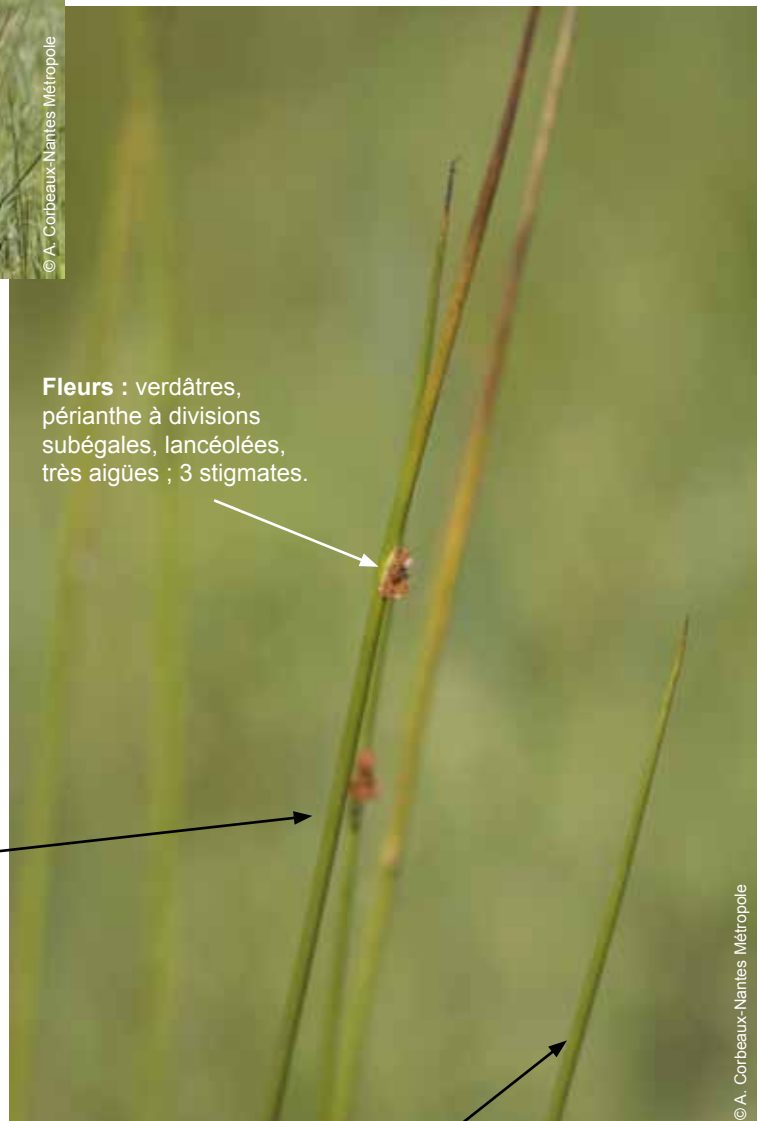
© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Taille : 0.5 à 1,5 m.

Port : en touffe.

Fleurs : verdâtres, périanthe à divisions subégales, lancéolées, très aiguës ; 3 stigmates.

Tiges : vertes luisantes, lisses, à moelle continue.



© A. Corbeaux-Nantes Métropole

Feuilles : réduites à des gaines radicales, roussâtres, non luisantes, la supér. mucronée pouvant atteindre 20 cm. Panicule lâche, à rameaux diffus, longuement dépassée par la bractée cylindrique.

Jonc de Gérard

Juncus gerardii Loisel

Famille : JUNCACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 50 cm.

Port : en touffe.

Feuilles : verts sombres, étroitement linéaires-canaliculées, non noueuses.

Tiges : grêles, subcylindriques.

Inflorescence : plus lâche, à bractée infér. plus courte. Périanthe brun foncé à noirâtre, à divisions très obtuses ; anthères 3 fois plus longues que le filet.



Critères d'identification : jonc feuillé, feuille vert foncé, canaliculées, avec les bords ourlés.

Lycophe d'Europe

Lycopus europaeus L.

Famille : LAMIACEAE

Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 cm à 1 m.

Feuilles : grandes, courtement pétiolées, ovales-lancéolées, dentées-incisées et souvent pennatifides à la base.

Fleurs : blanches ponctuées de rouge, petites, en verticilles axillaires sessiles, écartés, très denses.

Calice : en cloche, pubescent, à 10 nervures peu saillantes, à 5 dents égales, lancéolées en alêne, à pointe rigide.

Corolle : en entonnoir, à tube inclus, à 4 lobes presque égaux, le supér. un peu échancré.

Carpelles : lisses, tétraédriques, tronqués-bordés au sommet.



Tige : dressée, sillonnée.

Menthe aquatique

Mentha aquatica L.

Famille : LAMIACEAE
Floraison : juillet à septembre

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 35 à 80 cm.

Flours : rosés ou blanches, en verticilles peu nombreux, tous ou les supérieurs rapprochés en têtes terminales globuleuses ou ovoïdes très obtuses.

Calice : tubuleux, velu, à nombreuses nervures saillantes, à gorge nue, à 5 dents lancéolées-acuminées.



Feuilles : toutes assez longuement pétiolées, largement ovales ou ovales-lancéolées, dentées en scie.

Tige : dressée ou ascendante, rougeâtre.

Critère d'identification : odeur de menthe.

Épiaire des marais *Stachys palustris* L.

Famille : LAMIACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 40 cm à 1 m.

Calice : velu mais sans glande stipitée, à dents lancéolées en alêne, peu inégales, presque aussi longues que le tube.

Feuilles : sessiles ou courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, aiguës, arrondies ou un peu en cœur à la base, dentées, finement pubescentes.



Fleurs : roses, 4-8 en verticilles rapprochés, les infér. seuls espacés.

Corolle : 12 à 15 mm, à tube à peine saillant, à lèvre supér. pubérulente en dehors.

Tige : dressée, simple ou peu rameuse.

Salicaire

Lythrum salicaria L.

Famille : LYTHRACEAE
Floraison : juin à septembre

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 50 cm à 1 m.

Port : souche épaisse.



Flours : rouge violet, grandes (10-12 mm), en faisceaux axillaires simulant des verticilles et formant un long épi terminal, souvent interrompu à la base.

Feuilles : lancéolées, en cœur à la base, sessiles, opposées, rarement verticillées ou les supérieures alternes.

Calice : velu, à 12 côtes et dents.

Guimauve officinale

Althaea officinalis L.

Famille : MALVACEAE
Floraison : juin à septembre

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86), Chalonnes-sur-Loire (49)

Taille : ± 1 m.



Tiges : dressées, robustes.

Feuilles : tomenteuses, ovales, 3 à 5 lobes peu profonds, inégalement dentés.

Fleurs : d'un blanc rosé, assez grandes, fascicules sur des pédoncules plus courts que le pétiole.

Épilobe à grandes fleurs *Epilobium hirsutum* L.

Famille : ONAGRACEAE
Floraison : juin à septembre

Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,8 à 1,5 m.

Feuilles : oblongues-lancéolées, denticulées, demi-embrassantes, un peu décurrentes.



Fleurs : rose pourpre, grandes (environ 2 cm), en entonnoir, toujours dressées, en grappes feuillées.

Tige : dressée, sans lignes saillantes.

Épilobe à petites fleurs *Epilobium parviflorum* Schreb.

Famille : ONAGRACEAE
Floraison : juin à septembre

Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 80 cm.

Fleurs : petites (6 à 7 mm de diamètre), toujours dressées, en grappes feuillées.



Tige : dressée, sans lignes saillantes.

Feuilles : infér. et moyennes opposées, oblongues-lancéolées, à peine denticulées, sessiles, non embrassantes.

Ophioglosse commun

Ophioglossum vulgatum L.

Famille : OPHIOGLOSSACEAE

Floraison : mai à juillet

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 30 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Epis : fructifère linéaire, aigu, distique.

Feuilles : fertile réduites au rachis. stérile : large, ovale ou ovale-lancéolée, entière, presque arrondie à la base et un peu concave.

Orchis à fleurs lâches

Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase

Famille : ORCHIDACEAE

Floraison : mai à juin

Bouée (44), Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 30 à 50 cm.



Tiges : glabres, dressées, teintées de pourpre dans le haut, feuillée jusqu'au sommet.

Fleurs : sessiles en épi très lâches. Périclype à divisions extér. toutes les 3 étalées-dressées, les 2 latérales parfois renversées en arrière. Labelle plus long que large, brusquement élargi dès la base, à 3 lobes.

Feuilles : lancéolées-linéaires, pliées, à pointe canaliculée, non maculées, dressées.

Dactylorhize incarnat

Dactylorhiza incarnata (L.) Soó

Famille : ORCHIDACEAE

Floraison : mai à juin

Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)

Fleurs : en épi dense de forme cylindrique, assez petites, rose, au labelle faiblement trilobé, portant un motif bien net en forme de boucle.



Feuilles : 4 à 7 feuilles bien vertes, lancéolées, bien dressées le long de la tige et généralement non maculées.

Ophrys abeille

Ophrys apifera Huds.

Famille : ORCHIDACEAE

Floraison : avril à juillet

Hiers-Brouage (17)

Taille : 20 à 40 cm.

Tige : assez épaisse, parfois un peu flexueuse.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Fleurs : 3 à 10 en épi lâche. Périanthe à divisions extér. roses, ovales oblongues, étalées, les 2 infér. courtes, lancéolées, veloutées ; labelle obovale, convexe, velu, encadrée de ligne symétriques jaune, à 3 lobes, les latéraux situés près de la base, verticaux, bossus, le médian grand à 3 divisions recourbées en dessous, l'intermédiaire terminé en appendice réfléchi, glabre.

Feuilles : basales, 3 à 4, presque en rosette, étalées-dressées, lancéolées, rétrécies, en pétiole, engainantes.

Callitriche

Callitriche sp. L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)



Fleurs : très petite, axillaires, généralement solitaires, sans périanthe, munies ou non de 2 bractéoles opposées, membraneuses.

Feuilles : opposées, sans stipules, connées, linéaires, uninervées à ovales ou spatulées, les terminales en rosette flottante.

Confusion possible avec les autres callitriches.

Gratiolle officinale

Gratiola officinalis L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : juin à septembre

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 50 cm.



Protection nationale



Flours : axillaires, solitaires ; pédoncule filiforme, plus court que la feuille ; calice à lobes linéaires-lancéolés, acuminés ; corolle 15 à 18 mm, rosée, à tube jaunâtre, strié et poilu en dedans.

Tiges : couchée à la base, puis redressée, simple, creuse, cylindracée dans le bas, à 4 angles au sommet.

Feuilles : opposées, rapprochées, lancéolées, sessiles et demi-embrassantes, à 3-5 nervures, dentées en scies dans leur moitié supér.

Pesse

Hippuris vulgaris L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Taille : 20 à 50 cm.



Protection
régionale (Pays
de la Loire)



Fleurs : hermaphrodites, verdâtres, petites, sessiles, verticillées à l'aisselle des feuilles

Tiges : dressée, simple, en partie aérienne, cylindrique, comme articulée, creuse.

Feuilles : verticillées par 8 à 12, sessiles, linéaires, entières, sans stipules.

Plantain corne-de-cerf

Plantago coronopus L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : avril à octobre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 5 à 40 cm.

Fleurs : épi cylindrique ou oblong, grêle, serré ; bractées ovales-acuminées.



Feuilles : toutes étalées en rosette radicale, pennatifides, à segments linéaires ou lancéolés.

Hampes : étalées ou ascendantes, dépassant les feuilles.

Grand plantain

Plantago major L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à novembre

Hiers-Brouage (17)

Taille : 10 à 15 cm.

Fleurs : en long épi cylindrique, dense, sauf à la base ; pédoncule dressé ou ascendant, égalant environ les feuilles, pubescent.



Feuilles : en rosette radiale, \pm dressée, ovales-obtus, entières ou un peu dentées, rétrécies en un assez long pétiole.

Tige : couchée à la base, puis redressée, simple, creuse, cylindrique dans le bas, à 4 angles au sommet.

Mouron aquatique *Veronica anagallis-aquatica* L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à septembre

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.

Feuilles : opposées, sessiles et demi-embrassantes, ovales-lancéolées ou lancéolées, aiguës, dentées.



Fleurs : bleu pâle ou lilacé, petites, en grappes axillaires, opposées, lâches, multiflores.

Tiges : un peu couchées-radicantes à la base, épaisses, presque quadrangulaires, creuses.

Véronique des ruisseaux *Veronica beccabunga* L.

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : mai à septembre

Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 60 cm.

Feuilles : opposées, courtement pétiolées, ovales ou elliptiques-obovales, obtuses, crénelées-dentées.



Fleurs : bleues, petites, en grappes axillaires, opposées, lâches, multiflores.

Tiges : couchées-radicantes, puis redressées, épaisses, cylindriques, pleines.

Véronique aquatique

Veronica catenata Pennell

Famille : PLANTAGINACEAE

Floraison : juin à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 30 cm.

Flours : par 10 à 50 en grappe opposées étalées ; bractées moins longues que les pédicelles, corolle rosée, pédicelle étalée après la floraison.



Feuilles : sessile, étroites, 5 à 12 cm, ovales-lancéolées.

Tiges : teintées de pourpre.

Lavande de mer

Limonium vulgare Mill. (ou *Statice Limonium* L.)

Famille : PLUMBAGINACEAE

Floraison : juillet à octobre

Saint-Just-Luzac (17)

Taille : jusqu'à 50 cm.

Port : souche à rhizomes courts.

Hampe : robustes, arrondies, rameuses dans le haut.



Protection dans certains départements



Feuilles : grandes, obovales, oblongues ou lancéolées, pennatinervées.

Inflorescence : à 1 à 3 fleurs, droits, nombreux, rapprochés et souvent imbriqués, en épis assez courts, denses ou un peu lâches, étalés et à la fin arqués réfléchis.

Agrostide blanche

Agrostis stolonifera L.

Famille : POACEAE

Floraison : juillet à août

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : jusqu'à 50 cm.

Port : souche à rhizomes courts.

Chaume : dressés, lisses.



Feuilles : plus ou moins scabres, planes ou enroulées au sommet ; gaines lisses ou à peine scabres ; ligule allongée atteignant jusqu'à 5 mm.

Inflorescence : panicule plus ou moins grande, à rameaux plus ou moins scabre. Epillets 2 à 3 mm, blanchâtres ou violacées ; glumes plus ou moins scabre sur la carène.

Vulpin bulbeux

Alopecurus bulbosus Gouan

Famille : POACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 15 à 50 cm.

Port : souche courte, arrondie.

Inflorescence : panicule 1 à 4 cm, pubescente, grêle, cylindrique, aigüe. Epillets 2,5 à 3 mm ; glumes presque libres, soudées jusqu'à la base, plus ou moins divergente au sommet, faiblement ciliées sur la carène.



Feuilles : longue, étroites, 1 à 3 mm, scabres sur les marges ; gaine supér. un peu dilatée ; ligule atteignant 3 mm.

Chaumes : solitaires ou fasciculés, renflés à la base en bulbe d'environ 1 cm de diamètre, lisses.

Confusion possible avec le vulpin des près (*Alopecurus pratensis*).

Critères d'identification : présence de bulbe.

Vulpin des prés *Alopecurus pratensis* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juin

Bouée (44)



Inflorescence : panicule
3 à 8 cm, velue-soyeuse,
épaisse, cylindrique,
obtuse, vert blanchâtre.
Epillets 4 à 5 mm ;
glumes soudées dans le
1/3 inférieur, longuement
ciliées sur la carène.

Chaume : dressé, lisse.

Feuilles : plus ou
moins glauques, lon-
gues, larges de 3 à 7
mm, scabres sur les
marges et un peu sur
la face supér. ; gaine
supér. un peu dilatée;
ligule assez courte 1
à 2 mm, tronquée.

Confusion possible avec le vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*).

Flouve odorante *Anthoxanthum odoratum* L.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (44)

Taille : 10 à 80 cm.

Port : souche
cespiteuse.



Inflorescence :
panicule 2 à 6 cm,
dense, allongé,
subcylindrique.
Epillets 6 à 8 mm ;
glumes glabres, à
nervures scabres.

Feuilles : planes,
glabres ou velues,
ciliées au sommet
de la gaine ; ligule
oblongue, déchirée.

Chaumes : dressées ou
genouillés-ascendantes.

Avoine élevée

Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl

Famille : POACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (44)



Taille : 0,6 à 1,2 m.

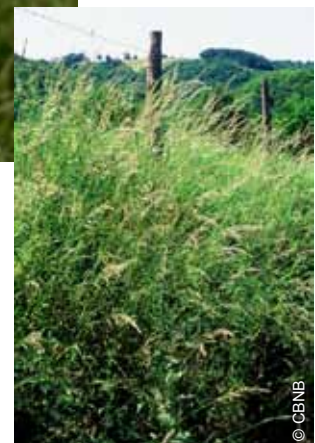
Port : souche rameuse,
rampante.

Inflorescence :
épillets 7 à 10 mm,
verts blanchâtres
parfois plus ou
moins violacés,
luisants.



Feuilles : planes,
scabres ; gaines
glabres ; ligule 1 à
1,5 mm, tronquée,
finement pubérulente à l'extér.

Chaumes : lisses, à nœuds
glabres ou pubescents, à
entre-nœuds infér. non ren-
flés ou renflés-tubéreux.



Brome fausse orge

Bromus hordeaceus L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juin

Bouée (44)

Taille : 3 à 20 cm.

Inflorescence :
panicule 1 à 6 cm,
ovoïde, compacte,
vert pâle, à rameaux
très court, pouvant
être réduit à 1 seul
épillet. Epillet 1 à
1,5 cm, glabres,
luisants.



Feuilles :
pubescentes ;
gainés velues.

Chaumes : inégaux,
étalés ou genouillés-as-
cendants, parfois isolés
et dressés ; nœuds
glabres.

© CBNE

Brome à grappe *Bromus racemosus* L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 3 à 20 cm.

Port : souche fibreuse.



Inflorescence : panicle 5 à 8 cm, étroite, vert pâle, dressée ou à peine inclinée, contractée après la floraison. Epillets 1,5 à 2,5 cm, oblongs-lancéolés, glabres, luisants, 5 à 9 fleurs, toujours imbriquées.

Feuilles : planes, pubescentes ; ligule tronquée, irrégulière et légèrement dentée.

Chaumes : dressés, glabres, nœuds et gaines pubescents.

Brome stérile

Bromus sterilis L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44)

Taille : 30 à 70 cm.

Port : souche fibreuse.

Feuilles : planes, légèrement pubescentes ; gaines infér. velues, les supér. très légèrement pubescentes ; ligule oblongue, profondément lacérée.



Chaumes : dressés, glabres ainsi que les nœuds.

Inflorescence : panicule 10 à 20 cm, vert pâle ou rouge violacé, large, pendante après la floraison, très lâche, à long rameaux géminés ou verticillés, scabres. Epillets 3 à 5 cm, élargis au sommet, très scabres, à 5 à 10 fleurs ; glumes aigües, inégales, scarieuses sur les bords, scabres sur la carène.

Crételle

Cynosurus cristatus L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Soudan (79)

Taille : 40 à 80 cm.

Port : souche fibreuse.

Feuilles : planes, glabres, légèrement rude vers l'extrémité ; gaine non dilatée ; ligule courte, tronquée.

Inflorescence : panicle linéaire, étroite, allongée. Epillets fertiles 3 à 5 fleurs, pubescents.



Chaumes : grêles, dressés, glabres, lisses.

Dactyle

Dactylis glomerata L.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à septembre

Bouée (44), Montreuil-Bonnin (86)

Taille : jusqu'à 1 m.

Port : souche courte, cespiteuse.



Inflorescence : panicule portant des épillets plus ou moins longuement pédicellés et rapprochés en fascicules compacts. Epillets longs de 5 à 6 mm, étamines jaunâtres ou violacées.

Chaumes : dressés ou genouillés-ascendants.

Feuilles : atténuées au sommet en pointe fine, nervure médiane saillante, scabres sur les bords ; gaine comprimée, scabres, poilues ; ligule longue et lacérée. Epillets longs de 5 à 6 mm.

Gaudinie

Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à août

Bouée (44)

Taille : 30 à 60 cm.

Port : souche fibreuse.



Chaumes : grêles, fasciculés, ascendants ou plus ou moins radicans à la base, glabres et lisses.



Inflorescence : panicule linéaire, étroite, allongée. Epillets fertiles 3 à 5 fleurs, pubescente.

Feuilles : couvertes ainsi que les gaines de poils mous, espacés et réfléchis ; ligule très courte, moins de 1 mm, tronquée-denticulée.

Houlque laineuse

Holcus lanatus L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (44), Montreuil-Bonnin (86), Soudan (79)

Taille : jusqu'à 1 m.

Panicule : contractée avant et après la floraison.



Feuilles : planes, mollement velues.

Orge marine

Hordeum marinum Huds.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 40 cm.

Port : souche cespiteuse.

Inflorescence : médiocre, court, cylindracé, à axe fragile.



Chaumes : en touffe, genouillées-ascendantes, fouillées jusqu'au sommet.

Feuilles : planes, pubescentes au moins sur les gaines inférieures ; ligule courte, tronquée.

Confusion possible avec l'Orge genouillée (*Hordeum geniculatum*).

Critères d'identification : épis vert glauque, sommet de la tige dénudé sur moins de 10 cm.

Orge faux seigle *Hordeum secalinum* L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Hiers-Brouage (17), Soudan (79)

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche cespiteuse.

Inflorescence : panicule oblongue, plus ou moins étalée, à rameaux scabres. Epillets verts ou violacés.



Chaumes : grêles, glabres et lisses.

Feuilles : scabres à la face supér. et pubescente ; gaines infér. un peu dilatées, marcescentes ; gaines supér. glabres ; ligule moins de 0,5 mm, tronquée.

Ray-grass anglais

Lolium perenne L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à octobre

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Taille : 20 à 40 cm.

Port : souche densément cespiteuse.

Inflorescence : épi allongé, à épillets, au moins les supér. plus longs que les entrenœuds. Epillets lancéolés 3 à 8 fleurs, glume plus courte que l'épillet.



Feuilles : étroites, 3 à 4 mm, à marges lisses ; ligule moins de 1 mm, tronquée.

Chaumes : fasciculés, dressés ou genouillés-ascendantes, lisse sous l'épi, à nœuds bruns.

Lepture droit

Parapholis strigosa (Dumort.) C.E.Hubb.

Famille : POACEAE

Floraison : juin à août

Hiers-Brouage (17)

Taille : 15 à 40 cm.

Feuilles : vert grisâtre, de 1 à 2,5 mm de large, gaines arrondies dorsalement, non dilatées ; ligule de 0,3 à 1 mm.



Chaumes : grêles, ordin. dressés ou ascendants, nettement brillants, à gaine supér. non renflée.

Inflorescence : épi grêle, large d'environ 1 mm, et long, atteignant jusqu'à 20 cm, ordin. droit, parfois flexueux ou faiblement arqué.

Pâturin des prés

Poa pratensis L.

Famille : POACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (44)

Taille : 30 à 80 cm.

Port : souche rampante.

Inflorescence : panicule oblongue, plus ou moins étalée, à rameaux scabres. Epillets verts ou violacés.



Chaumes : dressés ou ascendants.

Feuilles : vertes ou glauques ; gaines arrondies, parfois un peu comprimées, glabres et lisses ; ligule moins de 1 mm.

Confusion possible avec le Gazon d'Angleterre (*Poa trivialis*).

Critères d'identification : ligule courte et tronquée (1 mm).

Pâturin commun *Poa trivialis* L.

Famille : POACEAE

Floraison : avril à juillet

Chalonnnes-sur-Loire (49), Soudan (79)

Taille : 40 à 90 cm.



Inflorescence : panicule diffuse, pyramidale, à rameaux scabres, les infér. par 4-6. Epillets verdâtres, violacés ; lemma tomenteuse-laineuse à la base, à 5 nervures bien marquées.

Feuilles : planes, graduellement atténuées ; gaine arrondies, parfois comprimées, glabres, la supér. plus longue que le limbe.



Chaumes : dressés ou ascendants, lisses ou un peu rudes.

Confusion possible avec le Pâturin des prés (*Poa pratensis*).

Critères d'identification : ligule oblongue et pointue (8 mm).

Baldingère

Phalaris arundinacea L.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à juillet

Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1,50 m.



Chaume :
robuste, très
feillés surtout
evrs la base.

Feuilles : rudes, planes,
larges d'1 cm, persis-
tantt mortes pendant
l'hiver ; gâines supér.
non renflées ; ligule
membraneuse allongée.

Epillets : 5 mm,
2 écailles sté-
riles couvertes
de poils

Panicule : 10 à
18 cm, verdâtre
ou panachée de
violet.

Confusion possible avec le roseau commun (*Phragmites australis*).

Critère d'identification : ligule membraneuse.

Roseau commun

Phragmites australis (Cav.) Steud.

Famille : POACEAE

Floraison : septembre à octobre

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 4 m.

Panicule : 10 à 30 cm, à la fin soyeuse.



Chaume : dressé, cassant.

Feuilles : plus ou moins glaucescentes, larges de 1 à 3 cm, à bords scabre et coupant.

Confusion possible avec l'alpiste faux roseau (*Phalaris arundinacea*).

Critère d'identification : ligule poilue.

Polypogon de Montpellier *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf.

Famille : POACEAE
Floraison : mai à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 80 cm.



Inflorescence : de 2 mm à pédicellés articulés, l'article supér. aussi large que long et bien plus court que l'infér.

Feuilles : assez longues, larges de 2 à 9 mm la supérieure éloignée ou rapprochée de la panicle.

Tiges : dressées ou genouillées-ascendantes.

Critère d'identification : ligule longue de 3 à 15 mm.

Persicaire amphibie

Persicaria amphibia (L.) Gray (ou *Polygonum amphibium* L.)

Famille : POLYGONACEAE

Floraison : juin à septembre

Chalonnnes-sur-Loire (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 0,5 à 1 m.

Feuilles : fermes, finement ciliées, pâles en dessous, oblongues ou lancéolées, pétiolées, arrondies ou un peu en coeur à la base non décurrente.



Tiges : submergées ou terrestres, radicantes à la base.

Fleurs : roses, en épi terminal oblong-cylindrique, compact, dressé.

Oseille crépue

Rumex crispus var. *uliginosus* Le Gall

Famille : POLYGONACEAE
Floraison : juillet à septembre

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Bouchemaine (49), Montreuil-Bonnin (86), Chalonnes-sur-Loire (49)

Taille : 0,5 à 1 m.

Tige : robuste, dressée, rameuse au sommet, à rameaux courts et dressés.



Feuilles : ondulées-crispées aux bords, les infér. oblongues-lancéolées aiguës, atténuées ou tronquées à la base.

Valves fructifères : largement ovales en cœur, entières ou denticulées à la base, à granules inégaux, souvent un seul développé et ovoïde.

Lysimaque nummulaire

Lysimachia nummularia L.

Famille : PRIMULACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.

Tiges : grêle, couchées-radicantes, glabres, anguleuses, longues.



Fleurs : large de 1,5 à 2,5 cm, axillaires, solitaires, à pédoncule ordin. plus court que la feuille ; dent du calice ovale-acuminées ; corolle subcampanulée à lobes glanduleux ; étamines à filets soudés à la base.

Feuilles : opposées, de 1,5 à 3 cm, courtement pétiolées, ovales-orbiculaires, ponctuées de glandes.

Mouron délicat

Lysimachia tenella L.

Famille : PRIMULACEAE

Floraison : juin à octobre

Montreuil-Bonnin (86)

Taille : moins de 60 cm.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Flours : fleurs rosées en forme de cloches.

Feuilles : petites feuilles courttement pétioles, opposées.

Grande Lysimaque

Lysimachia vulgaris L.

Famille : PRIMULACEAE

Floraison : juin à août

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 30 cm.

Port : rhizome rampant.



Tiges : dressés, 0,5 à 1,2 m, rubustes, un peu ramifiées.

Fleurs : large de 1,5 cm, en grande panicule terminale ; pédicelle grêle de 1 cm au plus ; lobes du calice lancéolés-acuminés, à bord ciliés brun rougeâtre ; corolle subcampanulées, à lobes non ciliés.

Feuilles : opposées ou verticillées par 3 à 4, subsessiles, 5 à 12 cm, ovale-lancéolées, aiguës, ponctuées de glandes orangées ou noirâtres.

Mouron d'eau *Samolus valerandi* L.

Famille : PRIMULACEAE

Floraison : juin à août

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 5 à 40 cm.

Tige : dressée, simple ou peu rameuse.



Flours : petites, environ 3 mm, en grappe terminales allongées ; pédicelles courbés et munis d'une bractéole un peu au-dessus du milieu.

Feuilles : les radicales en rosette, pétiolées, oblongue-spatulées, les caulinaires alternes, subsessiles, ovales-obtuses.

Renoncule aquatique *Ranunculus aquatilis* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : avril à juillet

Bouée (44)

Taille : 10 à 30 cm.

Tiges : rameuse,
nageante, presque
glabre.



Fleurs : grandes, larges de 15 à 20 mm, à pédoncule de 2 à 5 cm, ordin. plus court que le pétiole de la feuille voisine ; pétales 2 à 3 fois plus long que les sépales ; 10 à 20 étamines.

Feuilles : les nageantes longuement pétiolées, réniformes-orbiculaires, formant les $\frac{3}{4}$ du cercle, 3 à 5 lobes dentés ; stipule souvent velue, soudé au pétiole. Les submergées subsessiles, capillaires-multifides, ordin. flasques et formant le pinceau, parfois plus raide.

Confusion possible avec les autres renoncules aquatiques.

Critères d'identification : à la base du pétale, fossette nectarifère ronde fermée ou en croissant peu ouvert.

Renoncule de Baudot *Ranunculus baudotii* Godr.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : avril à juin

Bouée (44), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 60 cm.

Tiges : très rameuse, nageant, glabre.



Protection régionale
(hors Pays de la Loire
et Poitou-Charentes)



Flours : moyennes ou grandes, larges de 12 à 25 mm ; pétales contigus, 2 fois plus longs que les sépales ; 15 à 20 étamines ne dépassant pas le sommet des carpelles.

Feuilles : les nageantes pétiolées, réniformes, à 3 lobes profonds, en coin, distants, disposés en éventail, divisant parfois le limbe jusqu'au pétiole, entiers crénelés ; Les submergées subsessiles, plus courtes que les entre-noeuds ou les égalant.

Confusion possible avec les autres renoncules aquatiques.

Critères d'identification : à la base du pétale, fossette nectarifère en croissant largement ouvert vers le haut.

Renoncule flammette ou petite douve

Ranunculus flammula L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : mai à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 40 cm.

Port : souche courte, sans stolons.

Tiges : ascendantes ou couchées-radicantes, creuses, rameuses, glabres.



Fleurs : assez petites, longuement pédonculées, opposées aux feuilles, sépales pubescents, réceptacle glabre.

Feuilles : glabres, entières ou denticulées, les infér. ovales ou oblongues, longuement pétiolées ; les supér. sessiles, lancéolées-linéaires.

Renoncule à feuilles d'ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : mai à juillet

Bouée (44), Bouchemaine (49), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides



Protection nationale



Taille : 10 à 40 cm.

Fleurs : petites, longuement pédonculées, opposées aux feuilles, sépales glabres ; réceptacle glabre.

Feuilles : infér. en cœurs obtuses, longuement pétiolées, celles du milieu ovales-oblongues. Les supér. lancéolées et subsessiles.

Tiges : couchée à la base et radicante, ensuite dressée, rameuse, creuse.



Confusion possible avec la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*).

Critères d'identification : feuilles infér. en forme de cœurs et les supér. lancéolées et subsessiles.

Renoncule rampante *Ranunculus repens* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : mai à septembre

Montreuil-Bonnin (86), Chalonnes-sur-Loire (49), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 50 cm.

Fleurs : long pédoncule sillonné, pétales velus et étalés, réceptacle velu.



Feuilles : velues ou glabrescentes, ovales dans leur pourtour, pennatiséquées, à 3 segments larges, trilobés, incisés-dentés.



Tiges : ± velue, ascendante ou dressée, avec à la base des stolons rampants, radicants aux noeuds.

Renoncule à feuilles de cèleri *Ranunculus sceleratus* L.

Famille : RANUNCULACEAE

Floraison : avril à septembre

Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 10 à 80 cm.

Flours : nombreuses, petites, jaunes pâle, à pédoncules sillonnés ; sépales étalés ; pétales ne dépassant que peu les sépales, à fossette nectarifère sans écaille ; réceptacle oblong, légèrement pubescent.



Feuilles : luisantes, les infér. longuement pétiolées, à 3 lobes incisés-crênelés, obtus ; les moyennes à divisions plus profondes et plus étroites ; les supér. subsessiles, à segments linéaires-oblongs.

Tiges : dressées, creuses, souvent épaisse, sillonnée, glabre ou pubescente, très rameuse.

Critères d'identification : feuilles brillantes, sépales étalés, réceptacle oblong.

Potentille des oies

Potentilla anserina L.

Famille : ROSACEAE
Floraison : mai à septembre

Bouée (44), Bouchemaine (49)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 40 cm.

Port : courte, rameuse.

Fleurs : axillaires, solitaires, longuement pédonculées larges de 2 cm ; pentamères ; sépales et calice poilus, pétales obovales.



Feuilles : imparipennées, à folioles profondément incisées-dentées, soyeuses-argentées au moins en dessous ; les radicales longues jusqu'à 25 cm, 15 à 25 folioles oblongues, les basales plus courtes ; les caulinaires plus petites, à folioles moins nombreuses et stipules foliacées.

Tiges : florifères très grêles, rampantes, stoloniformes, radicales.

Gaillet accrochant

Galium aparine L.

Famille : RUBIACEAE

Floraison : juin à octobre

Bouée (44)

Taille : 0,2 à 1,2 m.

Flours : larges de 2 mm, en cyme axillaires de 2 à 5 fleurs, à pédoncules dépassant les feuilles ; corolle à lobes oblongs ; pédicelles fructif. droit ou à peine inclinés, divariqués.



Feuilles : 1 à 5 cm, verticillées par 6 à 8, linéaire-oblongues, mucronées, face supér. hérissée de poils crochus dirigés vers le sommet.

Tiges : diffuses-ascendantes, 4 angles, très scabres et accrochantes par des aiguillons courbés-réfléchis, renflées et velues-hérissées aux nœuds.

Gaillet des marais *Galium palustre* L.

Famille : RUBIACEAE

Floraison : mai à août

Bouée (44), Chalonnes-sur-Loire (49), Soudan (79)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 20 à 80 cm.



Flours : blanches ou rarement rosées, larges de 3 à 5 mm, en cyme terminales et latérales formant une panicule lâche, allongée, pyramidale ou oblongue ; corolle à lobes aigus.



Feuilles : linéaires lancéolées ou oblancéolées, obtuses, non mucronées scabres sur les bords et sur la nervure dorsale, à aiguillon dirigés vers l'arrière.

Tiges : faibles, parfois davantage, diffuses, ascendantes, ordin. scabres sur les angles, parfois presque lisses.

Confusion possible avec le Gaillet chétif (*Galium debile*).

Douce-amère *Solanum dulcamara* L.

Famille : SOLANACEAE
Floraison : juin à septembre

Montreuil-Bonnin (86), Hiers-Brouage (17)

Plante présente dans la liste de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

Taille : 1 à 2 m.

Fleurs : violacées en cymes multiflore, pédonculées, opposées aux feuilles; calice petit à lobes courts.



Feuilles : ovales cordées, entières ou les supér. munies à la base d'un petit lobe de chaque côté, glabre ou finement pubescente, à pétiole plus court que le limbe.

Tiges : sarmenteuse grimpante ou couchée, glabre ou pubescente.

Glossaire

Acuminé : se rétrécissant progressivement pour se terminer brusquement en pointe effilé.

Adné : soudé ou attaché.

Aigu : dont le sommet se rétrécit insensiblement en pointe.

Aile : 1) Appendice étalé en bordure d'organe, par exemple de la tige. 2) Pétales latéraux des Fabaceae.

Anthère : partie de l'étamine contenant le pollen.

Bidenté : calice gamosépale dont la soudure des lobes ne laisse subsister que deux dents.

Bractée : feuille modifiée insérée à la base d'un pédicelle floral, pédonculé d'une inflorescence ou d'une de ses ramifications.

Calice : ensemble des sépales. Premier verticille de la fleur formant l'enveloppe externe du bouton floral.

Campanulé : en forme de cloche.

Canaliculé : marqué d'un petit canal en gouttière.

Capitule : inflorescence formée de fleurs sessiles serrées sur un réceptacle unique.

Carène : 1) Partie saillante d'un organe végétal. 2) Ensemble plus ou moins soudé de deux pétales inférieurs des fleurs de Fabaceae.

Caréné : muni d'une carène.

Cespiteux : plante présentant à sa base des touffes compactes.

Chaume : tige souvent creuse, munie de nœuds d'où partent des feuilles linéaires.

Cilié : bordé de petits poils.

Conné : soudé, attaché ou adné, par exemple des étamines soudées entre elles.

Corolle : ensemble des pétales.

Crassulescente : plante à feuilles charnues, pulpeuses qui permettent le stockage de l'eau et la vie en milieu aride. Ces plantes sont appelées plus communément « plantes grasses ».

Denticulé : muni de petites dents.

Divariqué : écarté à angles très ouvert, presque droit, et en tous sens.

Elliptique : feuille ovale aux extrémités resserrées.

Emarginé : faiblement échancré à l'apex.

Embrassant : se dit d'un organe sans pédoncule dont le limbe entoure plus ou moins la tige.

Étamines : organe mâle des fleurs contenant du pollen.

Étendard : pétale supérieur chez les Fabaceae.

Fasciculé : se dit d'organes en touffes ou faisceaux.

Fusiforme : en forme de fuseau.

Gaine : base engainante d'une feuille ou d'un pétiole.

Géminé : disposé par paires.

Genouillé : coudé brusquement en forme de genou.

Glabre : dépourvu de poils.

Glaucue : vert bleuâtre.

Glume : bractée située à la base des épillets de Poaceae. On distingue la glume inférieure et la glume supérieure.

Gousse : fruit déhiscent formé d'un seul carpelle et s'ouvrant suivant deux fentes.

Grêle : long et mince.

Hampe : long pédoncule nu partant de la souche et portant à son sommet une ou plusieurs fleurs.

Hispide : garni de poils longs, raides et presque piquants.

Hyalin : fin et translucide.

Imparipenné : feuille composée pennée avec foliole terminale, comptant de ce fait un nombre impair de folioles.

Involucre : Collerette de bractées à la base d'une inflorescence.

Labelle : 1) Pétale large et plus ou moins en forme de lèvres. 2) Pétale médian des Orchidaceae.

Lancéolé : en forme de fer de lance, allongé et pointu, la partie la plus large se trouvant plus près de la base.

Ligule : 1) Languette écailleuse sur une feuille. 2) Corolle en forme de languette des Asteraceae. 3) Organe membraneuse à la jonction du limbe et de la gaine.

Limbe : partie plane et peu épaisse d'un organe (feuille, pétale ...).

Marcescent : organe qui reste en place après s'être flétri.

Mucron : point aigüe et rigide à l'extrémité d'un organe.

Mucroné : terminé par un mucron.

Multifide : très découpé.

Oblong : nettement plus long que large.

Obovale : se dit d'une feuille en forme d'œuf, la partie la plus étroite étant au point d'attache.

Obtus : arrondi au sommet ou à la base.

Ombelle : inflorescence où tous les pédicelles partent du sommet de la tige principale.

Orbiculaire : plus ou moins circulaire.

Ovoïde : se rapprochant de la forme de l'œuf.

Panicule : inflorescence ramifiée complexe.

Pubescent : couvert de poils duveteux.

Pédicelle : petit pédoncule portant une fleur unique dans une inflorescence.

Pédoncule : portion de tige supportant une inflorescence.

Penné : 1) Feuille ou fronde dont les folioles ou pennes sont disposées de part et d'autre du rachis comme les plumes. 2) Ramification dans lesquelles les nervures principales libres portent des nervures secondaires également libres moins importantes.

Périanthe : ensemble des sépales et des pétales.

Pétiole : partie étroite de la feuille unissant le limbe à la tige.

Pubérulent : couvert d'une pubescence très fine à peine visible.

Racème : synonyme de grappe.

Radical : issu de la racine. Se dit d'une feuille poussant de la base de la tige ou d'un rhizome.
Synonyme : basal.

Radicant : se dit d'une tige courbée vers le sol et pouvant y prendre racine.

Rameux : portant de nombreuses branches.

Réniforme : ayant une forme de rein.

Saillant : appendice dépassant de la bordure d'un organe.

Scabre : organe rendu rugueux au toucher par des aspérités ou papilles sur les bords ou la surface dans la longueur excède 0,5 mm.

Scarieux : sec et membraneux.

Sessile : dépourvu de pédoncule.

Sétacé : qui porte des soies ou qui est en forme de soie.

Souche : partie basale d'une plante vivace.

Spathe : large bractée sous-tendant et enveloppant souvent une inflorescence.

Stigmate : extrémité du pistil fixant le pollen, en nombre égal à celui des carpelles.

Stipe : organe imitant un petit tronc d'arbre et servant de support à un organe.

Stipité : porté par un stipe.

Stolon : tige grêle rampante pouvant s'enraciner et donner une nouvelle plante.

Stolonifère : qui possède des stolons.

Style : partie apicale de l'ovaire, généralement allongée et portant le ou les stigmates.

Sub- : placé devant un mot signifie presque.

Tomenteux : couvert de poils courts et serrés.

Trigone : à trois côtés.

Triquètre : dont la section offre trois angles saillants, avec des faces concaves.

Tronqué : coupé brusquement en travers.

Tubéreux : produisant des tubercules.

Utricule : fruit sec à une graine en forme de petite outre. Petit organe en forme d'outre.

■ Flore

Zones humides ■



Forum des Marais
Atlantiques
Quai aux vivres BP 40214
17304 Rochefort Cedex

33 (0)5 46 87 08 00

www.forum-zones-humides.org